

Bordereau de Versement

Solde de 13 % affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles (article L6241-2 du Code du travail) [Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019](#) relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Ce formulaire nous permet de nous assurer que les fonds que vous souhaitez nous verser nous parviennent correctement.

Votre ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

SIRET :

PERSONNE EN CHARGE de la Taxe d'apprentissage

NOM :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

VOTRE VERSEMENT

Dates légales de versement de votre taxe d'apprentissage 2022 : **avant le 1er juin 2022**

Votre versement sera effectué par :

Chèque bancaire à l'ordre **du Lycée Professionnel Beaumont** OU au **Lycée Technologique Beaumont**

Virement bancaire

Code UAI	Lycée	Le montant de taxe d'apprentissage versé sera de
0350102 W	Lycée Professionnel Beaumont RIB : 10071 35000 00001005355 75 IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0535 575 BIC : TRPUFRP1 - Domiciliation TPRENNES €
0350022J	Lycée Général et Technologique Beaumont RIB : 10071 35000 0001005354 78 IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 05354 78 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation TPRENNES €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à gestion.0350022j@ac-rennes.fr.

Date et Signature :

Vos contacts :

Olivier Pelliet – Directeur délégué aux Formations olivier.pelliet@ac-rennes.fr 02 99 72 48 19

Franck Sergienko - Adjoint gestionnaire gestion.0350022j@ac-rennes.fr. 02 99 72 37 37